



Chambre des communes
CANADA

Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan

AFGH • NUMÉRO 012 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 16 juin 2010

—
Président

M. Kevin Sorenson

Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan

Le mercredi 16 juin 2010

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC)): Bonjour tout le monde. Bienvenue à la douzième séance du Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan, le mercredi 16 juin 2010.

Avant de passer au huis clos, au cours duquel nous discuterons de notre projet de rapport, nous allons commencer par les travaux du comité, c'est-à-dire l'étude de quelques motions, conformément à la suggestion retenue lors de la réunion du comité directeur de lundi.

Je crois que deux motions nous sont soumises. L'une est présentée par M. Bachand et l'autre, qui est en fait une série de motions de procédure, par M. Hawn.

Je n'ai pas sous les yeux la première motion, mais nous y avons tous donné notre accord de principe il y a un ou deux mois. C'est donc une motion de M. Bachand.

M. Bachand nous proposait que toutes les séances de notre comité soient télévisées. Nous étions d'accord, mais nous n'avions pas voté. Puis-je mettre la motion aux voix? Le comité souhaite-t-il en débattre?

M. Bachand présente cette motion. Ceux qui sont pour?

(La motion est adoptée.)

Le président: Bien. La motion est adoptée.

Vous avez reçu un document concernant les motions de procédure. Nous sommes prêts à écouter la première motion de M. Hawn.

Allez-y, monsieur Hawn.

M. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

C'est assez simple. Comme vous l'avez indiqué, nous en avons déjà discuté au sein du comité directeur. Je demande le consentement unanime du comité pour retirer la motion du 21 avril 2010.

Le président: Entendu. Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

Le président: La motion est retirée.

Continuez.

M. Laurie Hawn: La deuxième motion est la suivante: « Que le Comité convient de révoquer la motion adoptée le 25 mars, au sujet des préparatifs et des plans en vue du retrait des forces canadiennes en Afghanistan en 2011. » Manifestement, cette motion est un préalable à la nouvelle motion.

Le président: Bien. Alors, M. Hawn souhaite révoquer la motion que nous avons adoptée. Elle avait été amendée auparavant, alors vous avez sous les yeux la version amendée. Ceux qui sont pour?

Monsieur Bachand.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le président, sauf erreur, M. Hawn retire sa motion qu'il a déposée le 25 mars. Il me semble que la dernière fois, on avait conclu qu'on allait mener les deux études parallèlement, soit celle sur les détenus afghans et celle sur l'après-2011.

N'est-ce pas de cela qu'on a discuté lors de la dernière séance du comité restreint?

Une voix: C'était ça.

[Traduction]

Le président: Nous en sommes à la deuxième motion.

M. Claude Bachand: Révoquez simplement la...

Le président: Oui. Nous nous sommes entendus là-dessus.

Attendez un peu, j'y pense... Nous ne pouvons pas vraiment dévoiler la teneur des discussions du comité directeur parce que la séance a eu lieu à huis clos, n'est-ce pas?

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Cela fait l'objet de la troisième motion, n'est-ce pas?

Le président: Oui, nous en sommes maintenant à la troisième motion. Sa formulation signifie essentiellement que nous comptons faire les deux études parallèlement. Nous vous proposons de commencer à étudier « les préparatifs et les plans pour le retrait des Forces canadiennes », sans exclure, si je puis dire...

[Français]

M. Claude Bachand: Puis-je avoir lecture de la motion sur les détenus?

[Traduction]

Le président: La version amendée de la motion originale, que nous venons de convenir de révoquer, disait ceci: « après avoir terminé son étude sur le transfert des détenus afghans ». La motion qui nous est présentée maintenant dit plutôt ceci: « Que le Comité se penche sans tarder sur les préparatifs et les plans pour le retrait des Forces canadiennes de l'Afghanistan en 2011 et sur les efforts et les plans pangouvernementaux pour l'Afghanistan après 2011. »

La greffière du comité (Mme Carmen DePape): Il est possible de faire les deux études parallèlement. Le comité n'a pas à se limiter à une seule étude à la fois.

Le président: Oui. Donc, monsieur Bachand, deux études peuvent normalement avoir lieu en même temps, mais la motion antérieure nous interdisait, dans ce cas, de faire les deux études en même temps. Tel qu'elle est formulée actuellement, la motion dit que nous commencerons l'étude de la mission en Afghanistan après 2011 sans attendre d'avoir terminé l'autre étude.

L'hon. Ujjal Dosanjh (Vancouver-Sud, Lib.): Nous pouvons faire les deux.

Le président: Nous pouvons faire les deux.

L'hon. Ujjal Dosanjh: Nous pourrions alterner entre les deux études.

M. Claude Bachand: Où est-ce écrit?

Le président: Il n'est pas nécessaire de l'indiquer puisque l'autre étude n'est pas terminée.

L'hon. Ujjal Dosanjh: Parce que l'autre étude se poursuit.

Le président: Nous n'avons pas encore déposé notre rapport. Cette étude se poursuit et, lorsque les travaux reprendront, à l'automne, le comité directeur pourra mettre cette nouvelle étude à l'ordre du jour sans attendre que l'étude déjà en cours soit terminée.

M. Claude Bachand: Puis-je vous demander de nous accorder une pause de cinq minutes pour que je puisse comprendre ce qui se passe exactement?

Une voix: Peut-être une pause de deux minutes?

Le président: Oui. Nous allons vous accorder deux minutes.

M. Claude Bachand: Deux minutes? D'accord.

M. Laurie Hawn: Vous étiez à la réunion du sous-comité.

[Français]

M. Claude Bachand: Monsieur le président, j'étais à la séance du comité. En tant que député, lorsque je crois qu'il manque quelque chose ou qu'il y a quoi que ce soit, c'est mon droit d'en parler. Sinon, on va tout simplement se contenter de voter contre la motion. C'est pourquoi je n'apprécie pas les propos du secrétaire parlementaire.

Je suis ici pour faire mon travail, et je demande deux minutes pour essayer de le faire le plus efficacement possible. Est-ce que j'ai votre accord?

[Traduction]

Le président: Vous l'avez.

[Français]

M. Claude Bachand: Merci.

• (1540)

[Traduction]

Le président: Vous savez quoi? Grâce à vous, monsieur Bachand, je remarque quelque chose, même si cela ne fait pas partie du point que vous avez soulevé. Dans la motion qui vient d'être présentée, je pense qu'il y a une faute d'impression ou quelque chose du genre. J'aimerais qu'on y enlève les deux mots « sans tarder ».

Une voix: Oui.

Le président: Seriez-vous d'accord, monsieur Bachand?

[Français]

M. Claude Bachand: Oui.

[Traduction]

Le président: D'accord. Alors, je relis la motion: « Que le Comité se penche sur les préparatifs et les plans pour le retrait des Forces

canadiennes de l'Afghanistan en 2011 et sur les efforts et les plans pangouvernementaux pour l'Afghanistan après 2011. »

L'hon. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le président, je ne pense pas que nous nous soyons prononcés sur la deuxième motion.

Une voix: Non, nous n'avons pas terminé.

L'hon. Jim Abbott: Nous devons nous prononcer sur la deuxième motion avant de nous prononcer sur la troisième.

Le président: Toutefois, nous nous entendons globalement sur ce que nous voulons faire, n'est-ce pas?

M. Claude Bachand: Oui.

Le président: Bien. Alors, la troisième motion sera modifiée.

Sommes-nous tous pour la deuxième motion?

Des voix: D'accord.

Le président: Bien. La motion est adoptée.

La motion numéro trois...

M. Jack Harris: J'invoque le Règlement, monsieur le président, et la greffière nous aidera peut-être à cet égard. S'agit-il de motions que nous adoptons en bonne et due forme? Parce que nous n'avons pas voté sur la deuxième motion. Je suppose qu'il nous faut adopter une motion révoquant la motion antérieure. Comme nous sommes seulement en train de discuter de suggestions, selon les documents...

Le président: M. Hawn a présenté une motion en bonne et due forme dans ce but...

M. Jack Harris: Ah bon, il a présenté une motion. Bien.

Le président:... et elle a été appuyée par M. Wilfert.

M. Jack Harris: Et nous avons un appuieur également. Je vois. Bien. Alors, nous sommes en train de nous prononcer sur une motion. C'est parfait.

Le président: Entendu. Ceux qui sont pour?

(La motion est adoptée.)

Le président: Donc, la motion est adoptée.

Maintenant, monsieur Hawn, nous passons à la troisième motion.

M. Laurie Hawn: Je propose: « Que le Comité se penche sur les préparatifs et les plans pour le retrait des Forces canadiennes de l'Afghanistan en 2011 et sur les efforts et les plans pangouvernementaux pour l'Afghanistan après 2011. »

Le président: Le comité souhaite-t-il débattre de cette motion? Sommes-nous tous pour?

Monsieur Obhrai.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Alors, une fois que nous aurons adopté cette motion, quand commencerons-nous l'étude? Quand entendrons-nous des témoins?

M. Laurie Hawn: Nous allons faire cette étude parallèlement à l'étude déjà en cours. Nous avons déjà commencé la nouvelle étude, n'est-ce pas?

Le président: Je pense que, compte tenu du voyage que nous avons fait, nous pouvons dire que nous avons commencé, en quelque sorte. Les travaux sont commencés, et les poursuivre est exactement ce que nous comptons faire.

Bien. Ceux qui sont pour?

(La motion est adoptée.)

Le président: La motion est adoptée.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Nous suspendons maintenant notre séance pour quelques minutes,
le temps de nous organiser pour le huis clos.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>